

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2009  
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20  
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel  
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30  
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne  
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00  
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

#### **EXCUSE :**

M. MOULINIER Maxime

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Location de périphériques d'impression - Appel d'offres ouvert - Scénario A - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux gère à ce jour un parc informatique de 1800 micro-ordinateurs, 450 imprimantes locales et réseau, auxquels s'ajoutent 29 traceurs grands formats (AO+) ainsi qu'un ensemble de petits périphériques (scanners, assistants personnels, vidéo projecteurs...).

La quasi-totalité des postes est connectée au réseau local Ethernet 100Mb et accède à tous les environnements de serveurs de la CUB.

Les postes périphériques d'impression connectés au réseau d'entreprise et éligibles au présent marché, au nombre de 207 (couleur ou monochrome, A4 ou A3), sont répartis sur l'ensemble des sites communautaires.

Le présent marché a pour objet le renouvellement des matériels d'impression les plus anciens, tout en préservant l'homogénéité et la cohérence du parc informatique existant, par une solution de location de matériels incluant les consommables et les services associés (garantie, maintenance, support, formations,...).

Le passage d'un mode d'acquisition à un mode locatif permet de simplifier la gestion et l'administration des matériels, des consommables et de la maintenance grâce à :

- la reprise des matériels et sortie de parc en fin de vie assurée dans le cadre du contrat,
- la diminution des charges en gestion et d'indisponibilité,
- la réactualisation des moyens en fonction des besoins, des consommations et des organisations.

La solution de la location des matériels a ainsi été retenue en Equipe de Direction Générale le 20 juin 2008.

Le marché sera conclu en application de la procédure d'appel d'offres ouvert prévue au Code des Marchés publics (articles 33, 57 à 59), pour une durée de 48 mois. Le montant total des commandes sur cette durée est estimé à 1 600 000 € HT.

La Communauté Urbaine de Bordeaux ne pouvant déterminer le moment où les services exprimeront leurs besoins, le marché sera à bons de commandes, sans minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Le marché est à prix unitaires.

L'opération sera imputée au budget principal de l'exercice en cours :  
Chapitre 011 – compte 6288 – fonction 0201 - CRB R300

Le montant étant supérieur à 206 000 € HT, l'opération donnera lieu à publicité européenne.

Conformément aux articles L2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction des Systèmes d'Information, Hôtel du Département, Bâtiment bas, 1<sup>er</sup> étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

VU l'avis de la Commission Fonctionnement et Administration Générale du 4 décembre 2009,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les conditions de lancement d'une procédure d'appel d'offres sont réunies,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président :

Article 1 : à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à bons de commande,

Article 2 : à signer le marché à intervenir à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,

Article 3 : à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche d'un prestataire, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59-III, soit par marché négocié dans les conditions prévues à l'article 3° du II de l'article 35 dans le cas d'offres inappropriées ou au 1° du I de l'article 35 dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables du Code des Marchés Publics,

Article 4 : à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 JANVIER 2010**  
**PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2010**

M. MICHÈLE ISTE